

Le décret inscriptions révisé pour la rentrée 2016

La Fédération Wallonie-Bruxelles a entamé, mardi, le processus d'évaluation et de révision du controversé décret inscriptions par l'audition, en commission du Parlement, d'une série d'acteurs du monde de l'enseignement sur ce sujet.

Les responsables de l'administration ont tiré un bilan plutôt positif du texte qui a permis d'objectiver l'attribution des places dans les établissements secondaires, et de mettre fin à la pratique des inscriptions multiples, grâce à l'instauration du formulaire unique d'inscription. En revanche, le décret n'a eu qu'une influence très marginale sur la mixité sociale dans les écoles, un autre objectif pourtant visé par le texte lors de son élaboration. Sans surprise, c'est du côté de (certaines) associations et collectifs de parents que les critiques les plus virulentes ont été exprimées mardi.

Trop tard pour 2015

Ce mardi, la ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet, a confirmé sa volonté de revoir deux critères déterminants pour l'attribution des places: les critères géographiques et le critère ISEF, précisant toutefois que le calendrier ne permettait plus de réviser le décret actuel pour la rentrée de 2015, la procédure d'inscriptions débutant traditionnellement en début de printemps.

Elle s'est toutefois engagée à mieux faire fonctionner la procédure actuelle pour la prochaine rentrée, à l'aide de quelques adaptations fonctionnelles ne nécessitant pas de révision du texte légal.

Le nouveau projet de décret inscriptions sera, lui, déposé devant le Parlement d'ici juin ou septembre prochains, afin d'être pleinement d'application à la rentrée scolaire de septembre 2016.

BELGA